

## Saint-Brieuc

# Un « livret de vie » pour 400 personnes handicapées

Pourquoi ? Comment ? À l'initiative du Lions club Trégor-Côte de Granit Rose, des « livrets de vie » ont été remis, mardi, à une quinzaine de responsables d'associations et d'établissements de personnes handicapées du département. À quoi sert ce livret ? Il est destiné à recueillir les éléments de la vie d'une personne qui ne pourrait pas être en capacité de reconstituer elle-même son histoire. « Ce livret de vie doit permettre à la personne handicapée de rester bien en phase avec ses proches qui l'accompagnent », explique Marie-Christine Cléret, vice-présidente de la Maison départementale du handicap. Il ne remplace ni le carnet de santé ni le livret de famille. Que contient-il ? C'est un recueil de renseignements d'ordre familial et intime, destiné à transmettre à d'autres sa propre histoire. Les responsables d'établissements émettent cependant des

réerves sur la présence de pages consacrées aux informations médicales personnelles. Selon Dominique Salvi, présidente du Lions club, « Il appartient à chacun de choisir ce qu'il veut transmettre. Compte tenu des remarques des professionnels, le livret pourrait être modifié lors d'une réédition. » Qui l'a financé ? Le Lions club et quelques donateurs particuliers et institutionnels : conseil général, banque, assureur, lycées... « Cette action s'inscrit dans l'objectif qui a toujours été le nôtre : agir ensemble au service de ceux qui en ont le plus besoin », souligne la présidente. Qui le remettra ? Il sera distribué par les responsables d'associations et d'établissements spécialisés qui le souhaiteront. À qui est-il destiné ? Le projet prévoit de le réserver aux jeunes de 0 à 20 ans, atteints de déficience mentale. Certains responsables souhaiteraient qu'il soit

aussi remis à des adultes handicapés comme les infirmes moteurs cérébraux. Qui le rédigera ? La personne handicapée elle-même, ou une personne de confiance : un parent, un tuteur... Combien de livrets ont été imprimés ? 400 pour l'ensemble du département. Les Côtes-d'Armor, sont le troisième département à lancer cette opération initiée par la fondation Jérôme-Lejeune après les Hauts-de-Seine et le Finistère.